

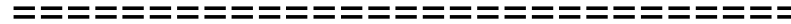


Banque Africaine de Développement



République Islamique de Mauritanie

Etude sur la croissance et l'emploi en Mauritanie



FEUILLE DE ROUTE POUR LA PROMOTION DE LA CROISSANCE INCLUSIVE

Domaines d'intervention	Axes stratégiques	Principaux acteurs du changement	Actions prioritaires à court et moyen terme
DOMAINE 1: Maintien de la vigilance sur la stabilité macroéconomique, la maîtrise de l'endettement extérieur et l'attractivité des IDE	Inclure dans les contrats de concessions et les contrats d'acquisitions de produits importés des clauses comportant une dose de transfert technologique	MAED/MF/BCM	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des séminaires et des forums avec les partenaires européens pour identifier les modalités et domaines de coopération technologique entre privés. Identifier et mettre en œuvre quelques opérations pilotes (par grands secteurs). Tirer les enseignements et définir un plan de généralisation.
	Assouplir les restrictions sur le fonctionnement des entreprises à capital (total ou partiel) étranger	MAED/MF	<ul style="list-style-type: none"> Recenser les restrictions sur le fonctionnement des entreprises à capital étranger. Prendre des mesures pour l'assouplissement des restrictions.
	Renforcer la DG-PSP et le nouveau dispositif de promotion du secteur privé au sein du MAED	MAED	<ul style="list-style-type: none"> Accélérer la mise en place du Comité Interministériel sur l'Investissement Adopter et mettre en œuvre le plan d'action proposé par le Comité Doing Business. Renforcer et rendre opérationnelle la DG-PSP. Accélérer l'étude sur la Stratégie de développement du secteur privé engagée avec l'appui de la Banque Mondiale. Veiller à l'implication du secteur privé tant au niveau du Comité d'Investissement que des activités de la DG-PSP.
	Etablir un programme de promotion des investissements pour attirer les capitaux extérieurs et les compétences extérieures (nationales -diaspora- ou étrangères)	MAED/MAEC	<ul style="list-style-type: none"> Inviter la DG-PSP à proposer un programme de promotion des investissements extérieurs. Envisager de nommer au sein de certaines représentations diplomatiques ciblées (comme Paris, Bruxelles, Ryadh ou Djeddah, Abou Dhabi ou Dubaï, Pékin...) des Conseillers Economiques et Commerciaux ayant pour missions de vulgariser les textes réglementaires mauritaniens en matière d'investissement et de nouer des contacts suivis avec les investisseurs potentiels.
DOMAINE 2: Relever le niveau et la qualité de l'intervention du système financier	Créer un fonds de garantie pour les prêts bancaires aux PME/PMI	BCM/MAED/MF	<ul style="list-style-type: none"> Examiner avec la CDD la possibilité de mettre en place des lignes de crédits en faveur des PME et PMI avec l'appui des Banques de développement internationales (BM, BAD, BID, AFREXIMBANK...). La BCM et le Patronat sont naturellement associés Identification des contributions aux lignes de crédits et conclusions de Conventions avec les règles et conditions de fonctionnement. Mise en place des systèmes d'information et du réseau d'information impliquant la Patronat et la CCIAM. Ce système vient naturellement en complément de la Centrale des Risques de, la BCM qui a son objet propre. Mener une étude de faisabilité pour l'évaluation de l'opportunité de création d'un fonds spécifique de garantie.
	Inciter à la création ou au renforcement des institutions	BCM/MAED/MF	<ul style="list-style-type: none"> Concertation avec les banques de la place et les entreprises sur les conditions favorables pour l'activité financière.

	financières spécialisées		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Choix des sites éligibles à des incitations. ▪ Promulgation des textes fixant les incitations pour les établissements financiers spécialisés. ▪ Mobilisation et formation de compétences pour les techniques du leasing avec la contribution des professionnels. ▪ Communication sur les nouvelles opportunités de financement. ▪ Evaluation de l'activité et ajustement des incitations au bout d'une période de 3 à 5 ans.
	Mobiliser plus de ressources longues pour le financement de crédits à moyen et long terme	BCM/MAED/MF	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Encourager les banques à mobiliser davantage de ressources longues auprès des compagnies d'assurances, de la CNSS. ▪ Démarcher les bailleurs de fonds internationaux (BM, BID, BAD, Afreximbank...) en vue de la mise en place de ligne de crédits à même de financer les PME et les secteurs prioritaires générateurs de croissance et de création d'emplois. La BCM devrait être invitée à soutenir les institutions nationales dans ce sens. ▪ Examiner l'endettement critique des entreprises du BTP, de l'Industrie, de la Pêche et de l'agriculture. ▪ Encourager particulièrement la CDD à privilégier la piste de ligne de crédits pour financer les PME. ▪ Communiquer sur l'objet et les conditions d'éligibilité à ces lignes de crédits. ▪ Créer une bourse de valeurs mobilières.
	Appuyer un réseau plus large d'associations de développement local pour le microcrédit	BCM	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assainir et restructurer la PROCAPEC ▪ Exiger un minimum de compétences pour diriger une structure de la micro finance et un contrat programme d'au moins 3 ans comme critère à son agrément Organiser des séances de formation pour les cadres et agents de la micro finance. Etablir des conventions types avec les ONG qui interviennent dans le secteur. ▪ Préparer et lancer un appel à participation des ONG. ▪ Renforcer le suivi et la supervision par les services de la BCM.
<p>DOMAINE 3:</p> <p>Améliorer le fonctionnement du marché du travail et optimiser l'intermédiation</p>	Renforcer le Ministère chargé de l'Emploi et de la Formation Professionnelle dans sa mission de coordination et de suivi de la mise en œuvre d'un plan d'actions en matière d'emplois	MEFPTN	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire de la création d'emplois l'un des objectifs majeurs de toute initiative et politique/stratégie de développement en Mauritanie. ▪ Renforcer les compétences du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle en matière de coordination, de mise en œuvre et de suivi de la politique de l'Etat dans le domaine de l'Emploi. Le secrétariat est assuré par le Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. ▪ Mettre en place un Comité Interministériel sur l'Emploi assisté d'un Comité technique d'Experts pour assurer la cohérence des interventions de l'Etat. Fixer la périodicité de ses réunions. ▪ Instituer un suivi régulier de l'emploi comme indicateur

	Elaborer et mettre en œuvre un plan pour la réalisation des enquêtes emplois et chômage et pour la diffusion de leurs résultats	ONS (MAED) /MEFPTN	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accélérer le dépouillement du RGPH 2013 et la publication de leurs résultats. ▪ Etablir un diagnostic sur le renforcement des capacités de l'Office National de la Statistique pour la réalisation d'enquêtes périodiques sur l'emploi. ▪ Conclusion entre le Ministère de l'Emploi et l'ONS d'un partenariat pour la réalisation d'enquête sur l'emploi au moins une fois par an. Ce partenariat pourrait bénéficier de l'appui de bailleurs de fonds (BIT, BM, FNUAP, BAD...). ▪ Etablir un plan de publications des informations sur l'emploi et le chômage en relation avec les échéances d'élaboration des plans économiques.
	Etablir et mettre en œuvre un plan pour harmoniser les systèmes de couverture sociale et des régimes de retraite	MASEF	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Compléter la stratégie nationale de couverture sociale sur la question de l'harmonisation et l'état d'avancement des réformes en cours. ▪ Etablir une feuille de route pour la convergence des systèmes de couverture sociale et de régime de retraite.
DOMAINE 4: Relever le niveau d'employabilité du capital humain et l'ouverture du système de formation sur l'environnement	Tripler les capacités de la formation professionnelle et technique dans les métiers en relation avec les secteurs dynamiques et les rapprocher des zones d'activité économique à développer	MEFPTN	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etablir une carte des centres de formation technique et professionnelle à créer par région en fonction des spécialités régionales et de la répartition spatiale de la population active. ▪ Etablir un plan de formation des formateurs pour l'Enseignement Technique et Professionnelle. ▪ Encourager le secteur privé à s'investir dans le secteur. Elaborer une démarche de PPP pour la création d'une partie des nouveaux centres de formation pour les filières prioritaires. ▪ Mobiliser les fonds pour la création des centres et leur équipement.
	Doubler la capacité de l'enseignement technique secondaire et supérieur	MEFPTN	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etablir une nouvelle carte pour l'enseignement secondaire et supérieur et de l'implantation régionale. ▪ Etablir un plan de formation des formateurs. ▪ Elaborer une démarche de PPP pour la création d'une partie des nouvelles unités. ▪ Mobiliser les fonds pour la création des nouvelles capacités.
	Renforcer les capacités d'ingénierie pédagogique des institutions de formation et d'enseignement pour améliorer l'offre de formation à forte employabilité	MEN/MEFPTN	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etablir une liste des écoles de formation professionnelle et technique existantes ou à créer en Mauritanie répondant aux besoins réels du marché national de l'emploi. ▪ Etablir des critères de partenariats et de subventions à ces écoles. L'exemple de l'Ecole des Mines réalisée en partenariat avec les sociétés (SNIM, TAZIAST...) est édifiant. Cette expérience pertinente pourrait également inspirer d'autres secteurs aussi. ▪ Mobiliser une expertise internationale pour la réalisation du plan de formation en collaboration avec les ressources locales. ▪ Mettre en œuvre le plan.
	Assouplir les conditions de passerelles entre les différents niveaux et types de formation	MEN/MEFPTN	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier des parcours de formations qui peuvent être suivis selon le principe de passerelles. Encourager dans ce sens les écoles de formation professionnelle et technique de prévoir des cycles de recyclage en concertations avec le Patronat. ▪ Communiquer sur les passerelles ouvertes auprès des futurs apprenants et des

			entreprises intéressées.
Associer le secteur privé dans la gestion des établissements de formation professionnelle et de l'enseignement supérieur	MEN/MEFPTN/ UNPM		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaborer un texte réglementaire permettant l'association du Secteur Privé à la direction des établissements de formation professionnelle et technique ▪ Encourager le partenariat Public Privé pour création et la gestion des écoles de formation professionnelle et technique ▪ Organisation d'un forum avec les entrepreneurs pour identifier les contraintes dans la législation actuelle qui les empêchent d'utiliser les fonds de formation. ▪ Communiquer sur les nouvelles dispositions auprès des établissements et auprès des entreprises.
Accorder suffisamment de place et de moyens à la « fonction commerciale » dans les établissements d'enseignement et de formation publics	MEN/MEFPTN		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etablir par le Ministère de l'Emploi et de la formation Professionnelle (MEFP) de la liste des profils les plus recherchés. Liste actualisable régulièrement ▪ Réaliser une étude pour la conception et la mise en place d'un système de suivi du placement des diplômés des institutions de formation et d'enseignement. ▪ Mobiliser les moyens pour la mise en place du système de suivi des diplômés et de communication des résultats aux enseignants et instances de conception des programmes
Adopter une politique de contractualisation avec les établissements de formation et d'enseignement publics	MEN/MEFPTN		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etablir un plan de contractualisation avec les établissements de formation et d'enseignement. ▪ Elaborer des textes pour lier les dotations budgétaires à la réalisation des objectifs fixés dans les contrats. ▪ Lancer une opération pilote de contractualisation. ▪ Evaluer l'opération pilote et ajuster le plan de contractualisation. ▪ Généraliser l'opération en fonction des résultats de la phase pilote.
Privilégier, dans l'enseignement supérieur, les formations techniques (aboutissant à la maîtrise d'un métier ou d'une qualification technologiques)	MEN/MEFPTN		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etablir un plan pour l'augmentation de l'offre de formation technique répartie par spécialité. ▪ Etablir un plan pour améliorer la professionnalisation des formations généralistes. ▪ Evaluer les besoins en formateurs et créations nouvelles d'écoles répartis par spécialité. ▪ Explorer les moyens mobilisables pour la réalisation de ces plans.
Inciter le non étatique - privé et ONG, telles que organisations professionnelles, fondations, etc. - à investir dans le secteur de la formation	MEFPTN/CDHA H/ANE		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Encourager le secteur privé et les ONG à investir dans le secteur de la formation, en se basant sur l'état des lieux en Mauritanie et sur des expériences internationales choisies. ▪ Etablir un diagnostic sur les contraintes pouvant constituer un obstacle à l'émergence d'une offre de formation non étatique et aux conditions favorables pour la développer. ▪ Faciliter par un texte les formalités administratives. Cependant toute demande de création d'une école de formation professionnelle et technique doit être

			accompagnée d'un programme crédible de formation et soumise aux mêmes normes d'habilitation que celles appliquées pour le secteur public. Les écoles agréées pourront dans certains cas bénéficier d'exonérations et même de subventions.
	Lancer un programme de grande envergure pour améliorer l'alphabetisation		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre la politique d'alphabetisation et sur les priorités régionales et de genre pour atteindre les ratios visés dans le cadre des OMD en s'efforçant d'améliorer la qualité de la formation. ▪ Elaborer un plan d'action pour l'alphabetisation tenant compte des priorités. ▪ Mobiliser les moyens pour réaliser le plan d'action. ▪ Réaliser le plan d'action.
	Rechercher le soutien des partenaires au développement au programme de formation professionnelle et technique dans le cadre de la coopération technique	MAED/MEFPTN	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etablir un état des besoins prioritaires en formateurs en fonction des nouveaux objectifs de formation. ▪ Explorer les possibilités de coopération internationale pour la mobilisation de formateurs selon les besoins recensés. Convenir avec les PTFs de meilleures formules (statut, prise en charge, etc.) permettant d'attirer ces compétences. ▪ Favoriser dans ce cadre des stages de mise à niveau en faveur des formateurs nationaux jugés utiles et prometteurs. ▪ Explorer et mobiliser les moyens pour l'attraction des compétences nécessaires.
	Concevoir un programme spécial de mise à niveau des écoles primaires et secondaires	MEN/MEFPTN	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etablir un diagnostic, à l'aide d'indicateurs spécifiques, sur le déficit de la qualité de l'enseignement par établissement dans le primaire et dans le secondaire (disponibilité d'enseignants, taux de redoublement, état des locaux, problèmes de déplacement des élèves, équipements des établissements, etc.). ▪ Elaborer un plan d'actions pour rattraper les déficits. ▪ Mobiliser les moyens pour la réalisation du plan d'actions, et en assurer le suivi.
DOMAINE 5: Accélérer l'amélioration du climat des affaires	Accélérer la réforme des procédures sur l'obtention des permis de construire	MET/MF/MAED/BCM	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accélérer l'adoption et la mise en œuvre des actions prévues par le plan d'actions préparé par le Comité Doing Business. La forte implication de la BCM (accès au crédit) et de la DG Impôts est nécessaire. ▪ Prospecter des solutions innovantes pour les procédures et les acteurs en charge de l'octroi des permis de construire. ▪ Analyser les causes du coût élevé pour l'obtention des permis de construire et prospecter des moyens pour abaisser le coût. ▪ Définir un plan d'action pour atteindre les cibles fixées à la lumière des résultats de l'évaluation et des prospections réalisées.
	Accélérer les procédures liées à l'exécution des contrats, au règlement de l'insolvabilité et au transfert de propriété	MJ/MF/CCIAM	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre le programme de renforcement des tribunaux et des services concernés pour agir plus rapidement. ▪ Encourager les entrepreneurs à recourir à l'arbitrage de la Chambre de médiations et d'arbitrages de la Chambre de Commerce déjà créée (CCIAM). ▪ Se concerter avec le secteur privé sur les nouvelles procédures.

			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etablir un plan d'action pour mettre en place les nouvelles procédures en tenant compte de la concertation avec le secteur privé.
	Améliorer la protection des investisseurs	MAED/MF/BCM	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Généraliser le principe de l'audit et la publication des comptes des entreprises. ▪ Faciliter aux entreprises l'accès à l'information : Développer des sites régulièrement mis à jour sur les informations économiques financières, commerciales et judiciaires intéressant les entreprises et les investisseurs. ▪ Etudier l'opportunité d'incitations pour les entreprises dans le but d'améliorer la tenue des comptes. ▪ Elaborer un plan pour le renforcement des capacités de la Mauritanie en compétences et en entrepreneuriat pour l'audit et la comptabilité. ▪ Mettre en œuvre les recommandations sur les incitations et du plan de renforcement des capacités.
	Faciliter le paiement des taxes et impôts, après étude pour optimiser le système fiscal	MF (DG Impôts)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réaliser une étude pour identifier le regroupement des taxes afin de réduire le nombre et pour évaluer le rendement de chaque taxe en vue d'en éliminer celles qui n'ont pas un rendement suffisant. ▪ Etablir un diagnostic sur les délais pour le paiement des taxes. ▪ Se concerter avec le secteur privé et les professionnels pour déterminer des modalités alternatives de collecte des taxes, en particulier par l'utilisation des TICs. ▪ Evaluer l'impact d'une réduction des taxes sur les PME. ▪ Etablir une feuille de route pour la révision du système fiscal en fonction des résultats des études, diagnostics, évaluations et concertations dédiées.
	Faciliter le commerce transfrontalier	MF (DG Douanes)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les possibilités de réduction des documents nécessaires pour les opérations d'import et d'export. ▪ Compléter les études sur les besoins de renforcement des capacités portuaires en moyens logistiques, en procédures de chargements et déchargement et en équipement. ▪ Etablir un plan d'action pour la réalisation des objectifs de facilitation du commerce extérieur.
DOMAINE 6: Promouvoir l'entrepreneuriat et moderniser le management des unités de production	Généraliser la formation en entrepreneuriat dans les centres de formation professionnelle et dans les établissements de l'enseignement supérieur	MEN/MEFPTN	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inclure dans les cursus universitaire et des centres de formation professionnelle une formation transversale (suivie par les étudiants de toutes les disciplines et les apprenants de toute spécialité) en entrepreneuriat. ▪ Former les formateurs à l'enseignement de l'entrepreneuriat. ▪ Recourir dans une phase transitoire au renforcement des capacités en organisant des ateliers animés par des experts qualifiés nationaux et/ou étrangers en formation à l'entrepreneuriat. Certains cabinets privés peuvent intervenir dans ce genre d'ateliers payant pour les participants. ▪ Renforcer, multiplier et faciliter l'accès à la formation professionnelle dans les domaines d'activités offrant plus d'opportunités d'emplois (agriculture, pêche,

			élevage, industries extractives, etc.).
	Multiplier les pépinières d'entreprises au sein et/ou à proximité des centres de formation, des établissements d'enseignement supérieur et des zones industrielles et pôles technologiques	MAED/ZF Ndb/Patronat	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etablir un plan d'implantation de pépinières d'entreprises à proximité des centres de formation et d'enseignement en entrepreneuriat. Les villes de Nouakchott, Nouadhibou et Zouérate sont par exemple bien indiqués pour en accueillir ▪ Inciter le secteur privé (par des formules de PPP, octroi de lots fonciers, etc.) à investir dans le secteur de pépinières privées. ▪ Adopter l'offre de formation (y compris la formation professionnelle) à la demande du marché de travail.
	Concevoir et mettre en œuvre un programme spécial de vulgarisation et formation managériale pour les entreprises existantes	MAED/MF/CCI AM/ Patronat	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Engager une expertise internationale pour arrêter un programme de formation au management des dirigeants d'entreprises dont les compétences sont basées sur la pratique des affaires plutôt que sur des formations formelles. ▪ Prendre en considération les cas de l'ISSET de Rosso, le lycée agricole de Boghé et l'ENFVA de Kaédi comme des sources d'inspiration. ▪ Renforcer les capacités d'action des organisations professionnelles pour la mise en œuvre du programme.
	Lancer des concours et réserver des prix d'accompagnement pour les jeunes porteurs de projets	MAED/MF/CCI AM/ Patronat	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sélectionner les acteurs (centres de formation, universités, Chambre de Commerce, ONG, etc.) qui pourraient organiser les concours. ▪ Renforcer les capacités de ces acteurs pour l'organisation des concours
DOMAINE 7: Intensifier le réseautage de l'infrastructure	Revoir les délais de réalisation des grands chantiers d'infrastructure pour réduire les délais de réalisation	MAED/ARMP	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accélérer le rythme d'exécution des projets relatifs à l'énergie et ceux liés aux connexions Internet. ▪ Dans l'attente de la réalisation des projets les plus complexes, identifier des solutions transitoires.
	Etablir et réaliser un programme de raccordement des régions aux grands axes routiers	MET	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etablir un recensement des programmes en cours et des besoins additionnels en pistes et voies de connexions des régions aux grands axes de transport. ▪ Etablir un plan de densification des connexions de transport. ▪ Explorer les moyens de financements additionnels.
	Multiplier les pôles de collecte et de transformations de produits (élevage, agriculture, etc.)	MDR	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sélectionner des sites sur les parcours et d'autres à proximité des agriculteurs pour la collecte des produits, la facilitation de l'écoulement et les transformations de base pour la conservation. ▪ Etablir une étude de faisabilité pour les centres de collecte équipés des moyens de conservation (cas des chambres froides liés à l'électrification), de transport, etc. ▪ Concevoir des formules sur la base du PPP pour l'exploitation de ces centres. ▪ Mettre en œuvre un plan pour l'implantation des centres.
	Elaborer et réaliser un programme d'équipements pour	MDR/MAED/M	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre le programme du MDR en cours d'aménagement et d'équipement de concessions rurales exploitées sous forme de coopératives agricoles. Ces

	les zones rurales et minières	PEM	<p>aménagement situés dans les zones à fort taux de chômage mais aussi à potentiel de production important sont à équiper et à encadrer pour surmonter sans obstacles le problème de l'écoulement.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Explorer les sources de financement pour l'appui à ce programme. ▪ Accélérer l'opérationnalisation de la nouvelle Zone Franche de Nouadhibou. L'amélioration de la valeur ajoutée du secteur de la pêche et des mines en dépend largement. Soutenir la pêche artisanale dans les régions côtières et fluviales (Préciser avec les représentants du Ministère des Pêches).
	Améliorer le réseau de la santé de base	Min Santé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etablir l'état des lieux de la couverture spatiale en service de santé, à partir des enquêtes déjà réalisées sur la pauvreté et sur la santé. ▪ Renforcer les moyens nécessaires pour la Stratégie Nationale sur la Protection Sociale, concernant les volets liés à la santé. ▪ Explorer les possibilités de combinaisons des services scolaires et de santé, etc. ▪ Encourager la participation des privés. ▪ Poursuivre la déconcentration des hôpitaux pour contenir la pression sur Nouakchott.
<p>DOMAINE 8:</p> <p>Créer plus d'opportunités pour l'investissement privé par le Partenariat Public Privé (PPP)</p>	Former les acteurs du secteur public sur le PPP	MAED	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Finaliser le projet de texte sur les PPP ▪ Organiser des séminaires de sensibilisation sur les modalités du PPP au profit des responsables de l'Administration. ▪ Organiser des visites pour les responsables de l'administration aux pays qui ont réussi à développer le PPP et diversifier les formules. ▪ Communiquer auprès de l'Administration sur les bonnes pratiques pour la mise en œuvre du PPP
	Etablir et annoncer une liste d'activités qui seront gérés selon le mode de PPP	MAED	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire la revue des cas de PPP aussi bien en Mauritanie que dans les pays à forte expérience dans le domaine et établir les recommandations appropriées. ▪ Identifier les projets qui peuvent être gérés en PPP en Mauritanie. ▪ Communiquer avec le secteur privé sur les projets en PPP suffisamment en avance pour aider le privé à l'anticipation. ▪ Etablir une communication internationale pour intéresser les IDE sur les projets en PPP
	Accorder des avantages et des facilitations pour l'essaiage	MAED/MPE Mines/ZF Ndb	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les opportunités d'essaiage. ▪ Elaborer et publier les textes réglementaires sur l'essaiage. ▪ Communiquer auprès des intéressés potentiels sur les opportunités d'essaiage.
<p>DOMAINE 9:</p> <p>Encourager et soutenir les</p>	Mettre en place un observatoire sur le commerce extérieur	MCIAT/CCIAM	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaborer une étude de faisabilité d'un observatoire en tenant compte de l'existant et en particulier en explorant la possibilité de sous-traiter son activité par le secteur privé. . Elaborer et promulguer les textes réglementaires ou les projets de contrats et/ou conventions (pour le cas de sous-traitance). ▪ Etablir un programme d'activité en concertation avec les opérateurs.

exportations à plus fort contenu d'emploi			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organiser la diffusion de l'information. ▪ Mobiliser les fonds nécessaires, en associant les bénéficiaires potentiels. ▪ Lancer l'activité et assurer un suivi et évaluation à mi-parcours. ▪ Encourager le recrutement d'agents commerciaux et engager une expertise internationale pour la formation des compétences nationales sur les marchés extérieurs (des pays du Nord mais également des pays du Sud, en particulier du voisinage de la Mauritanie).
	Renforcer les capacités de l'institution de normalisation	MAED/MCIAT	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Concevoir et lancer un programme de Label Mauritanie pour stimuler le respect des normes dans le pays et renforcer l'image de ses produits à l'extérieur. ▪ Elargir le programme de définition des normes en conformité avec les exigences des marchés extérieurs. ▪ Etendre l'activité de l'institution aux domaines de protection de la propriété intellectuelle (marques, brevets, etc.) et au transfert de technologie liés à l'innovation.. ▪ Adapter la conception de l'institution de normalisation à la nouvelle ampleur de son programme. ▪ Renforcer les capacités de l'institution de normalisation.
	Compléter et renforcer les capacités du dispositif des centres techniques	MAED/MCIAT	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etablir un état des lieux du dispositif d'appui technique aux entreprises exportatrices. ▪ Etablir une feuille de route pour compléter le dispositif et renforcer les capacités de l'existant.
	Libéraliser les importations de produits intermédiaires et des équipements	MF/MET	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Recenser les entraves au commerce extérieur sur les produits intermédiaires et les équipements. ▪ Accélérer le programme de libéralisation du commerce extérieur pour les produits intermédiaires et équipements.
	Renforcer les capacités et former le personnel de la douane	MF	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer les capacités et les moyens de contrôle techniques de la Douane Engager une expertise internationale pou établir un diagnostic des équipements et besoins en formation de la douane pour les contrôles techniques. ▪ Poursuivre la modernisation des procédures et des moyens de contrôles de la douane.
	Elaborer et mettre en place des normes pour les parcours touristiques	MCIAT	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Engager une expertise internationale pour définir les normes adaptées au contexte mauritanien. ▪ Former des compétences locales sur les normes et les moyens de les mettre en application. ▪ Communiquer sur les normes. ▪ Mettre en place un parcours pilote pour permettre la formation et l'information des futurs promoteurs sur le modèle à suivre.

DOMAINE 10: Une stratégie de communication sur les nouvelles ambitions de la politique économique de la Mauritanie	Mise en place d'une cellule de suivi et d'évaluation conjointe MAED / Ministère chargé de l'Emploi	MAED/MEFPTN	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier un point focal pour le suivi et l'évaluation des recommandations ▪ Etablir une méthode de suivi et d'évaluation, en précisant les tâches qui pourraient être confiées au secteur privé en sous-traitance. ▪ Doter la cellule des moyens matériels et humains pour le suivi.
	Concevoir et mettre en œuvre des programmes de communication	MAED	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Concevoir un programme de communication adressée aux acteurs internes en Mauritanie. ▪ Concevoir un programme de communication destiné aux partenaires internationaux sur les nouveaux plans de la Mauritanie. ▪ Identifier les appuis mobilisables pour financer ces programmes.